

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 10.198**

L'An deux Mille Dix, le 28 juin à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 22 juin 2010

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 22 juin 2010

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux,

**ETAIENT REPRESENTES** : M. PATRUX représenté par M. FILOCHE  
M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS  
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD  
M. PRUDENCIO représenté par M. DENIS

**ETAIT ABSENT-EXCUSE** : néant

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 33

M. PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME

**RAPPORTEUR** : M. LE DEPUTE-MAIRE

**VOTE** : UNANIMITE

L'office de Tourisme est un établissement public à caractère industriel et commercial.

Le Code du Tourisme définit, dans ces articles L. 133-1 et suivants et R.133-1 et suivants, la composition du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et les modalités de désignation de ses membres.

Le Conseil Municipal prévoit ainsi que l'Office de Tourisme est administré par un Comité de Direction et est dirigé par un Directeur.

Les conseillers municipaux, membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, sont élus par le Conseil Municipal pour la durée de leur mandat et ils doivent détenir la majorité des sièges du Comité de Direction.

Le Comité de Direction élit, en son sein, un Président et un vice-président.

Il vous est proposé de fixer à **25** le nombre de membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et de désigner 26 conseillers municipaux (**13** titulaires et **13** suppléants) pour siéger au sein de ce Comité.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

### **ELIT**

- comme représentants du Conseil Municipal au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme :

#### **Titulaires :**

. M. Didier QUENTIN  
. M. Gérard FILOCHE.  
. M. Sauveur MEGLIO  
. Mme Véronique WILLMANN  
. Mme Eliane CIRAUD-LANOUE  
. Mme Marie-José DAUZIDOU  
. M. Daniel COASSIN  
. Mme Marie DESCHANP  
. Mme Elisabeth FAUQUET-MOLL  
. M. Michel SERVIT  
. M. Jean-Claude PATRUX  
. M. Jean-Bernard PRUDENCIO  
. M. Jacques LAPOUGE.

#### **Suppléants :**

. Mme Marie-Noëlle PELTIER  
. M. Philippe CAU  
. M. Pascal REVOLAT  
. Mme Dominique BARRAUD DUCHERON  
. M. Yannick PAVON  
. M. Jacques LABIA  
. M. Didier SIMONNET  
. M. Bernard GIRAUD  
. Mme Marie-José DOUMECQ  
. Mme Nancy LEFEBVRE  
. Mme Nelly SERRE  
. M. Michel MERLE  
. M. Jacques GUIARD

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 1<sup>er</sup> juillet 2010

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD